



Fédération
Syndicale
Unitaire

Syndicat **N**ational **U**nitaire
des **I**nstituteurs, **P**rofesseurs d'écoles et **P**EGC

Dijon, le 18 mars 2020

à

Madame la Directrice académique des services de
l'éducation nationale
DSDEN de Côte d'Or
2G, rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 DIJON

Objet : Calendrier déroulement de la scolarité

Madame la Directrice académique,

Les directrices et directeurs des écoles élémentaires viennent de recevoir des services ELAE la demande de respecter le délai des opérations liées au déroulement de la scolarité, notamment pour les futurs élèves de 6^{ème}. Pour le SNUipp-FSU 21, les deux procédures qui sont proposées dans cette demande sont impossibles à mettre en oeuvre :

- La première concernant un envoi par messagerie électronique laisse supposer que toutes les familles soient équipées d'ordinateurs et d'adresses mails, ce qui n'est malheureusement pas le cas. Sans parler des difficultés de connexion avec le webmail en cette période difficile, cette procédure nécessite la présence d'une imprimante et d'un scanner dans chaque famille pour que les volets 1 et 2 puissent être retournés à l'école. Malheureusement, la fracture numérique est bien réelle pour bon nombre de nos élèves et leur famille où ces outils ne sont pas présents.

- La deuxième procédure envisage l'envoi de ces feuillets par courrier : les mesures prises par le gouvernement ne nous autorisent pas à nous déplacer pour nous rendre à un bureau de poste sachant que de nombreux sont fermés. Alors que le confinement est imposé, vos services nous demandent de passer outre pour respecter un calendrier qui peut raisonnablement être repoussé et raccourci.

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles !

Nous vous demandons donc, madame la Directrice académique, de réviser le calendrier du dialogue avec les familles dans le cadre du déroulement de la scolarité et de recontacter les écoles afin que les directrices et directeurs ne se mettent pas en situation illégale vis à vis des règles sanitaires strictes imposées à toutes et tous ou que les familles soient en incapacité de répondre à ces demandes.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice académique, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le co-secrétariat du SNUipp-FSU21

Bénédicte Foulet



SECTION

DE LA

CÔTE-D'OR

45, Rue Parmentier
21000 DIJON

☎ 03.80.73.57.17
mèl: snu21@snuipp.fr